

Fabrique d'église protestante - EPUB Mons - centre - Budget 2022

Rapport officiel

Ville de Mons
EPUB
Province de Hainaut
BCE: 0215.815.102

Siège social:
Boulevard Dolez 17
7000 Mons (✉ adresse de correspondance)

La trésorière

La secrétaire

Le président

Nadine Ghislain
Chemin à Baraques 82
7000 Mons
065 31 68 81
nadineghislain@hotmail.com

Annick DUPONT
Avenue de l'hôpital 3 / C 2-2


Jacques Dewilde
Rue des Arbalestriers 82 a / 4-3
7000 Mons

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil d'administration le 22/02/2021 (approuvé par la Commune le 25/05/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil d'administration le 22/08/2020 et approuvé par la Commune le 28/10/2020

Suivi du budget:

11/08/2021

- Décision du conseil d'administration:
-
- Reçu à la Commune: 31/08/2021 
-
- Décision de la Commune:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil d'administration le 22/02/2021 (approuvé par la Commune le 25/05/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil d'administration le 22/08/2020 et approuvé par la Commune le 28/10/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	21.767,58	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D47 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R18 des recettes du budget 2021	5.759,56
Total A	21.767,58	Total B	5.759,56
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			16.008,02
Observations du trésorier et du conseil d'administration - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			16.008,02

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R18 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D47 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 16.008,02 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R18 des recettes du budget 2022.

Observations et explications

Néant

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiées par le CACPE	Montants rectifiées par la Commune
RECETTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	46.708,14	35.950,00		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	29.064,10	19.941,98		
R01. Loyers de maisons	9.317,88	7.750,00		
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R07. Intérêts de fonds placés en rentes sur l'Etat				
R08. Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargne				
R09. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R10. Coupes de bois				
R11. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R12. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R13. Produits des troncs, quêtes	2.750,00	2.800,00		
R14. Droits de l'église dans les inhumations				
R15. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	16.996,22	9.391,98		
R16. Autres recettes ordinaires				
R16A. ONSS (part employé)				
R16B. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16C. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16D. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16E. Divers (autres recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	17.644,04	16.008,02		
R17. Boni du compte de l'exercice précédent	17.385,34	16.008,02		
R18. Boni présumé de l'exercice précédent				
R19. Emprunts				
R20. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R21. Remboursements de capitaux				
R22. Donation, legs				
R23. Subsidés extraordinaires de la commune				
R24. Subsidés extraordinaires de la province				
R25. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R26. Autres recettes extraordinaires				
R26A. Divers (autres recettes extraordinaires)	258,70			
R26B. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26C. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26D. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26E. Divers (autres recettes extraordinaires)				

RÉCAPITULATION - RECETTES

Recettes ordinaires	29.064,10	19.941,98
Recettes extraordinaires	17.644,04	16.008,02
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	46.708,14	35.950,00

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
DEPENSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	24.940,56	35.950,00		
CHAPITRE I. Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Organe représentatif agréé	2.874,28	4.780,00		
Objets de consommation				
D01. Pain pour la communion				
D02. Vin pour la communion	23,84	80,00		
D03. Chauffage de l'église	2.089,05	3.200,00		
D04. Éclairage				
D05. Autres (objets de consommation)				
D05A. Eau	281,46	550,00		
D05B. Divers (objets de consommation)				
D05C. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D06. Entretien des vases sacrés				
D07. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D08. Blanchissage et raccommodage du linge				
D09. Entretien de la garde-robe ecclésiastique	50,00			
D10. Nettoyement de l'église	141,03	200,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Divers (entretien du mobilier)				
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat de vases sacrés				
D13. Achat de meubles et ustensiles	14,40	200,00		
D14. Achat de linge				
D15. Achat de livres religieux	324,50	500,00		
CHAPITRE II. Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et arrêtées par le Conseil communal	22.066,28	31.170,00		
I. Dépenses ordinaires	22.066,28	31.170,00		
Gages et traitements				
D16. Traitement brut du concierge				
D17. Traitement brut du sacristain				
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	315,00	1.500,00		
D20. Traitement brut du souffleur				
D21. Traitement des sonneurs				
D22. Traitement brut du marguillier				
D23. Traitement brut d'autres employés	539,45	1.000,00		
Réparations d'entretien				
D24. Entretien et réparation de l'église	135,81	3.000,00		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
D25. Entretien de la sacristie et de la salle de consistoire	D25.			
D26. Entretien du cimetière	D26.			
D27. Entretien du presbytère	D27.	3.500,00		
D28. Entretien d'autres propriétés bâties	D28.			
D29. Entretien de l'orgue	D29.	778,03		
D30. Entretien des cloches	D30.			
D31. Entretien de l'horloge	D31.			
D32. Entretien autres matériels	D32.	983,53		
D32.a. Entretien de la sonorisation	D32.a.	50,00		
D32.b. Nettoyage extérieur (vitres et abords)	D32.b.	305,00		
D32.c. Entretien chauffage	D32.c.	120,59		
D32.d. Sécurité (incendie, ...)	D32.d.	557,94		
D32.e. Entretiens divers	D32.e.	3.000,00		
Dépenses diverses				
D33. Supplément de traitement au pasteur	D33.			
D34. Supplément de traitement au pasteur adjoint	D34.			
D35. Indemnité au pasteur auxiliaire	D35.	6.000,00		
D36. Honoraires des prédicateurs	D36.	200,00		
D37. Visites pastorales	D37.	2.400,00		
D38. Remises allouées au trésorier	D38.	500,00		
D39. Intérêts des capitaux dus	D39.			
D40. Fournitures de bureau/photocopies	D40.	326,52		
D41. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D41.	1.513,38		
D41.a. Frais de correspondance, ports de lettres etc.	D41.a.	322,40		
D41.b. Frais téléphone et communications	D41.b.	1.190,98		
D42. Contributions	D42.	1.839,78		
D43. Assurances	D43.	1.055,51		
D43.a. Assurance incendie	D43.a.	1.055,51		
D44. Fonds de réserve	D44.			
D45. Autres dépenses ordinaires	D45.			
D45A. SABAM	D45A.	101,87		
D45B. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45B.	235,90		
D45B.a. Autres assurances (RC, chemin du travail, ...)	D45B.a.	235,90		
D45C. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45C.	45,00		
D45C.a. Festivités	D45C.a.	45,00		
D45D. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45D.	37,56		
D45D.a. Frais bancaires	D45D.a.	37,56		
D45E. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45E.	258,94		
D45E.a. Achat de matériels (remplacement)	D45E.a.	258,94		

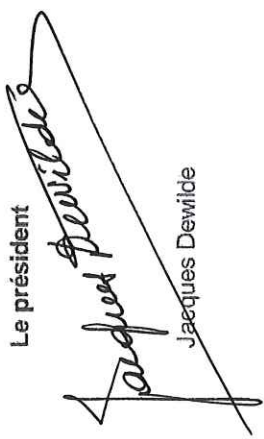
	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
D45F. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45F.			
D45F.a. Participation frais du pasteur	D45F.a.			
D45G. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45G.			
D45G.a. Charges emprunts Ville: amortissements et intérêts	D45G.a.			
D45H. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45H.	5.000,00		
D45H.a. Convention avec la Ville	D45H.a.	5.000,00		
D45I. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45I.		1.200,00	
D45I.a. Frais de gestion locative	D45I.a.		1.200,00	
D45J. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45J.			
D45K. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45K.			
D45L. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45L.			
D45M. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45M.			
D45N. Divers (autres dépenses ordinaires)	D45N.			
II. Dépenses extraordinaires				
D46. Déficit du compte de l'exercice précédent	D46.			
D47. Déficit présumé de l'exercice précédent	D47.			
D48. Placement de capitaux	D48.			
D49. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	D49.			
D50. Décoration et embellissement de l'église	D50.			
D51. Grosses réparations, construction de l'église	D51.			
D52. Grosses réparations du cimetière	D52.			
D53. Grosses réparations du presbytère	D53.			
D54. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	D54.			
D55. Frais de procédure	D55.			
D56. Autres dépenses extraordinaires	D56.			
D56A. Divers (autres dépenses extraordinaires)	D56A.			
D56B. Divers (autres dépenses extraordinaires)	D56B.			
D56C. Divers (autres dépenses extraordinaires)	D56C.			
D56D. Divers (autres dépenses extraordinaires)	D56D.			
RÉCAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé		2.874,28		4.780,00
Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et de la tutelle ordinaires		22.066,28		31.170,00
Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et de la tutelle extraordinaires				
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		24.940,56		35.950,00

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	29.064,10	19.941,98		
dont le supplément ordinaire (art. R15)	16.996,22	9.391,98		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	17.644,04	16.008,02		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R18)	17.385,34	16.008,02		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	46.708,14	35.950,00		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.874,28	4.780,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	22.066,28	31.170,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D47)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	24.940,56	35.950,00		
RESULTAT (excédent / mail)	21.767,58	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil d'administration, le 11/08/2021

La trésorière

 Nadine Ghislain

Le président

 Jacques Dewilde

La secrétaire

 Annick DUPONT

Les membres
